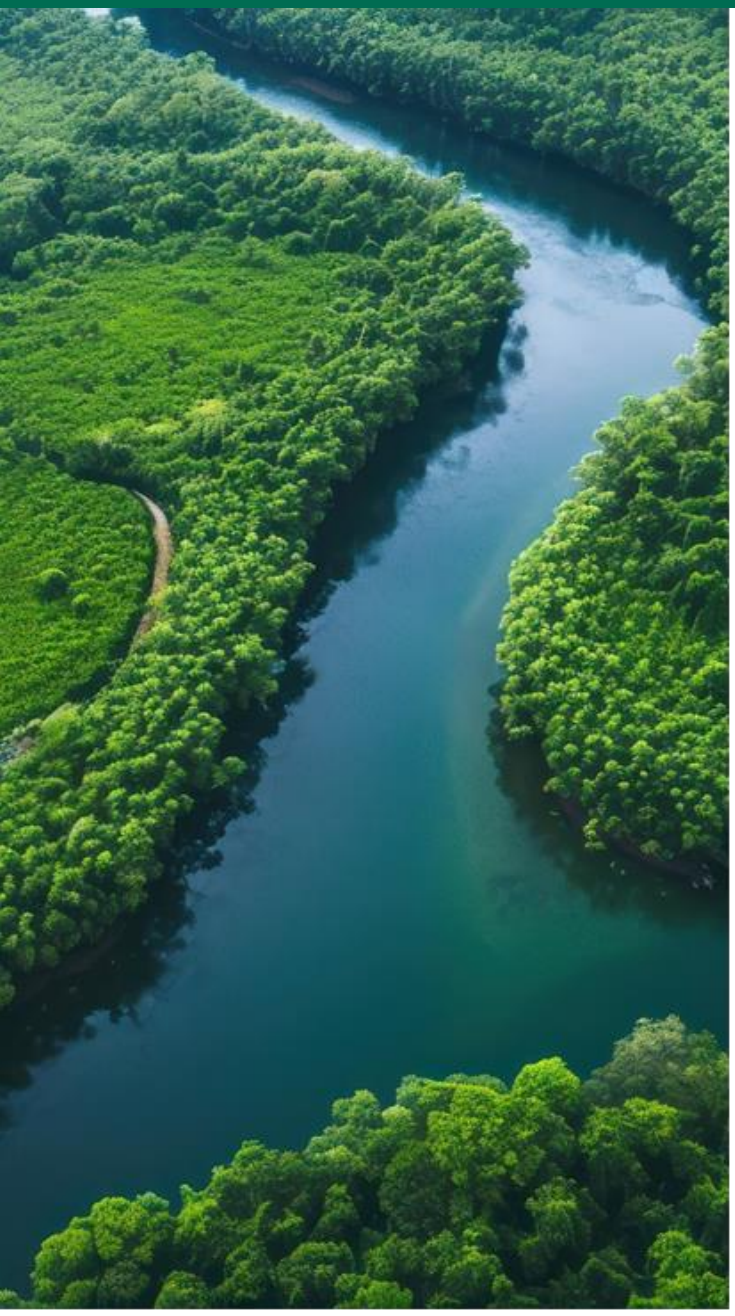
Rapport Final de Contrôle Technique

Sorbonne Université - Construction d'un centre de recherche et d'innovation (PARIS PARC)



Référence : 52478829 / 248

DEKRA Industrial SAS
AGENCE CONSTRUCTION IDF
Centre d'affaires LA BOURSIDIERE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS ROBINSON
Tel : 01.55.48.23.68

Votre contact :

JULIEN SHEN
Mail : julien.shen@dekra.com
Tel : 06.27.48.41.33

Maître d'Ouvrage :

SORBONNE UNIVERSITE - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTION D
1, rue Victor Cousin
75230 PARIS CEDEX 5

Ouvrage(s) :

PARIS PARC

Mission(s) concernée(s) :

Av, F, Hand, L*, LE, P1, S*, SH*, Th

Nature des travaux :

Construction neuve

Etabli par :

JULIEN SHEN	Responsable d'affaires

Nombre de pages : 19
Date : 9 septembre 2026

** Activités couvertes par l'accréditation COFRAC*
Accréditation n° 3-105
Liste des implantations et portées disponibles sur www.cofrac.fr

SOMMAIRE

1 DONNÉES GÉNÉRALES....3
1.1 OBJET DU RAPPORT....3
1.2 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS....3
1.3 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION....3
1.4 ÉTENDUE DE LA MISSION ET DU PRÉSENT RAPPORT....6
1.5 SIGNIFICATION DES AVIS AU STADE FINAL....7
2 RAPPORTS ET CORRESPONDANCES ÉMISES....8
3 RÉCAPITULATIF DES AVIS ET OBSERVATIONS....17

1 DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a été réalisé par DEKRA Industrial dans le cadre de la mission Av+F+Hand+L+LE+P1+S+SH+Th de contrôle technique de construction qui lui a été confiée par le maître de l'ouvrage.

Il établit, à l'adresse du maître de l'ouvrage, une synthèse et un bilan des avis et observations formulés par le contrôleur technique tout au long de l'opération, depuis la phase conception jusqu'à ce jour.

Il signale notamment, au titre de l'article 4.2 de la norme NF P 03 100, les avis significatifs pour lesquels le contrôleur technique n'a pas connaissance qu'ils aient été pris en compte.

1.2 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS

DONNEUR D'ORDRE

SORBONNE UNIVERSITE
21 Rue de L Ecole de Medecine
75006 PARIS

MAITRE D'OUVRAGE

SORBONNE UNIVERSITE - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTION D
1, rue Victor Cousin
75230 PARIS CEDEX 5

1.3 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

- **Adresse du chantier :** **4 place Jussieu**
 75005 PARIS

Nature et objet des travaux :

Résumé du programme de travaux

Résumé du programme de travaux

Le projet concerne la construction d'un établissement recevant du public de 1ère catégorie dont l'effectif total est de 2639 personnes, placé sous une direction unique.
Il se développe comme un monolithe de 7 niveaux avec la toiture-terrasse accessible. Le volume est percé en son centre, sur l'ensemble des étages, par une rue intérieure créant une transparence entre les façades Nord / Ouest et Sud / Est. Le niveau du RDC bas constitue le niveau principal d'évacuation, le RDC haut constituant un second niveau d'évacuation sur le toit du gymnase qui est situé à l'altimétrie des terrasses de Jussieu et relié par deux passerelles au Gril Albert et aux barres Cassan.

Destination de l'ouvrage et nature des locaux principaux

- RDC bas : hall d'accès, cafétéria, réception, espace traiteur, Fab lab, locaux techniques, aire de livraison, sous station, TGS et TGBT, laverie, onduleur, réserves
- RDC haut : Salles de conférences, salles de réunion (séminaires), poste central de sécurité, base vie
- 1er au 4ème étage : Bureaux, laboratoires, pépinières d'entreprises,
- 5ème étage : Restaurant, cuisine, vestiaires, terrasse extérieure, bureaux,
- 6ème étage : Locaux techniques,
- Toiture : terrasse végétalisée accessible au public.

Nombre de bâtiments et de niveaux par bâtiment

Un bâtiment R+7.

Type(s) de structure

Béton armé et métallique.

Description du site

Zone inondable : oui

Présence d'avoisinant : non

Intervention dans l'existant : non

Référence de l'étude géotechnique : SEPIA N°18.054/ 01
Les fondations préconisées par le géotechnicien sont de type : Fondation profonde; Radier

En raison de la nature des sols, le géotechnicien n'autorise pas la réalisation de dallage.

Description des bâtiments

PARIS PARC

Nombre d'étages au-dessus du rez-de-chaussée : 7

Nature des locaux principaux : Salle de conférence et Laboratoire

Caractéristiques des ouvrages :

PARIS PARC

Nature du plancher bas : Dalle portée sur terre-plein

Nature des parois verticales : Poteaux - poutres béton

Nature des planchers : Dalles pleines coulées en place; Plancher collaborant; Platelage bois extérieur

Nature de la structure métallique : Contreventement métallique; Plancher métallique; Poteaux/poutres profilés laminés à chaud

Nature des façades légères : Murs rideaux

Nature de l'isolation : Isolation thermique extérieure

Conditions d'accessibilité et desserte :

Le bâtiment est desservi par une voie engin sur 3 façades (nord, ouest et sud).

Le bâtiment ne comporte pas de façades accessibles définies dans le cadre de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
L'accessibilité du bâtiment par les escaliers débouchés sur l'extérieur au RDC est validé par la commission de sécurité.

Hauteur du plancher bas du niveau le plus haut

Plus de 8 m du sol.

Choix de la distribution

Cloisonnement traditionnel et compartimentage.

Particularité constructive éventuelle

Du 1er au 5ème étage ne sont pas accessibles au public (sauf le restaurant au R+5)

Description et isolement par rapport aux tiers :

- Parois entre l'établissement et le gymnase existant CF 2h.
- La façade située à moins de 8 m par rapport au bâtiment Gril Albert sera traitée CF 1h.
- Pas de tiers superposés.

- **Description sommaire des installations techniques**

PARIS PARC

Nature des installations de ventilation et de climatisation : Climatiseurs; Ventilation de confort double flux; VMC simple flux

VMC à fonctionnement permanent : oui

Chauffage : Collectif
Nature du fluide caloporteur : Eau chaude

Désenfumage des escaliers de type : Naturel
Désenfumage des locaux de type : Mécanique
Désenfumage des circulations de type : Mécanique
Désenfumage des compartiments de type : Mécanique

Type d'alarme : Alarme de type 1
Catégorie du SSI : A

Nature de la source de remplacement : Groupe électrogène; Onduleur; Source centrale

1.4 ÉTENDUE DE LA MISSION ET DU PRÉSENT RAPPORT

Ce rapport relatif à les missions S.

- **Limites d'intervention sur existants :**

Sans objet

Le gymnase existant est traité comme un tiers isolé

1.5 SIGNIFICATION DES AVIS AU STADE FINAL

Les points recensés au chapitre 3 ont pour origine des avis à préciser ou défavorables émis en phase conception ou réalisation des travaux.

Au stade final, ces avis prennent la signification suivante :

- **Défavorable**
 Les dispositions techniques réalisées ne sont pas satisfaisantes ou les informations fournies sont insuffisantes ; elles présentent un risque identifié pour l'ouvrage et/ou pour les futurs utilisateurs et le contrôleur technique n'a pas connaissance des suites qui ont pu y être données. Il peut s'agir d'un avis précédemment identifié comme étant « à préciser » pour lequel le contrôleur technique n'a toujours pas obtenu, en fin de mission, les justificatifs demandés au maître d'ouvrage.
 Il peut concerner par exemple une disposition non conforme par rapport aux dispositions réglementaires ou aux règles de l'art, ou un risque aggravé de sinistralité.

La responsabilité de DEKRA Industrial ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dont les documents ne lui ont pas été transmis ou d'ouvrages utilisés pour des destinations qui ne lui ont pas été signalées. Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération de nos avis.

Il n'appartient pas au contrôleur technique de s'assurer que ses avis sont suivis d'effet et de prendre, ou de faire prendre, les mesures nécessaires pour la suppression des défectuosités signalées.

Le maître de l'ouvrage et le maître d'œuvre seront particulièrement attentifs à prendre en compte les observations rappelées dans ce rapport. Ils recueilleront auprès des entreprises concernées les justificatifs demandés et feront exécuter les travaux qui s'avéreraient éventuellement nécessaires.

Sur chantier, l'examen des ouvrages et éléments d'équipement est effectué sur les parties visibles et accessibles au moment de l'intervention du contrôleur technique, qui ne procède à aucun démontage ou sondage destructif.

2 RAPPORTS ET CORRESPONDANCES ÉMISES

Durant le déroulement de l'opération, DEKRA Industrial a émis des rapports et des correspondances techniques dont la liste principale, en regard des missions concernées par le présent rapport, est donnée ci-dessous :

DATE	CHRONO	OBJET
05/12/2017	1	Avis technique pour la phase APS
11/04/2018	2	Rapport conception APD
12/04/2018	3	Installations électriques
30/07/2018	4	Avis technique du 30/07/2018
12/12/2018	5	Rapport conception PRO - Mission F+Th+S+HAND
17/12/2018	6	Rapport conception du 17/12/2018
08/01/2019	7	Installations électriques - Rapport conception du 08/01/2019
09/01/2019	8	Rapport conception du 09/01/2019
14/01/2019	9	Rapport conception du 14/01/2019
18/02/2019	11	Rapport conception du 18/02/2019 -CVC
21/02/2019	12	Rapport conception du 21/02/2019
17/04/2019	13	Rapport conception du 17/04/2019
24/04/2019	14	Installations électriques - Rapport conception du 24/04/2019
28/08/2019	15	Installations électriques - Rapport conception du 28/08/2019
20/09/2019	16	Installations électriques - Rapport conception du 20/09/2019
23/09/2020	17	Avis technique du 23/09/2020
26/01/2021	18	Rapport conception du 26/01/2021
25/01/2021	19	Installations électriques - Rapport conception du 25/01/2021
07/03/2021	20	Rapport conception du 07/03/2021
06/04/2021	21	Avis technique du 06/04/2021
28/10/2021	22	Compte-rendu de réunion du 28/10/2021
22/11/2021	23	Avis technique du 22/11/2021

DATE	CHRONO	OBJET
27/10/2022	24	Avis technique du 27/10/2022
31/10/2022	25	Avis technique du 31/10/2022
08/11/2022	26	Avis technique du 08/11/2022
16/11/2022	27	Compte-rendu de visite du 16/11/2022
05/12/2022	28	Avis technique du 05/12/2022
19/12/2022	29	Compte-rendu de visite du 19/12/2022
04/01/2023	30	Avis technique du 04/01/2023
13/01/2023	31	Avis technique du 13/01/2023
11/01/2023	32	Compte-rendu de visite du 11/01/2023
19/01/2023	33	Avis technique du 19/01/2023
19/01/2023	34	Avis technique du 19/01/2023
19/01/2023	35	Avis technique du 19/01/2023
19/01/2023	36	Avis technique du 19/01/2023
19/01/2023	37	Avis technique du 19/01/2023
19/01/2023	38	Avis technique du 19/01/2023
26/01/2023	39	Avis technique du 26/01/2023
27/01/2023	40	Avis technique du 27/01/2023
02/02/2023	41	Avis technique du 02/02/2023
02/02/2023	42	Avis technique du 02/02/2023
03/02/2023	43	Avis technique du 03/02/2023
03/02/2023	44	Avis technique du 03/02/2023
03/02/2023	45	Avis technique du 03/02/2023
03/02/2023	46	Avis technique du 03/02/2023
01/02/2023	47	Compte-rendu de visite du 01/02/2023
03/02/2023	48	Récapitulatif Avis du 03/02/2023
15/02/2023	49	Avis technique du 15/02/2023
16/02/2023	50	Avis technique du 16/02/2023

DATE	CHRONO	OBJET
16/02/2023	52	Avis technique du 16/02/2023
16/02/2023	53	Avis technique du 16/02/2023
24/02/2023	54	Avis technique du 24/02/2023
27/03/2023	55	Avis technique du 27/03/2023
28/03/2023	56	Avis technique du 28/03/2023
28/03/2023	57	Avis technique du 28/03/2023
04/04/2023	58	Avis technique du 04/04/2023
06/04/2023	59	Avis technique du 06/04/2023
14/04/2023	60	Avis technique du 14/04/2023
12/04/2023	61	Compte-rendu de visite du 12/04/2023
02/05/2023	62	Avis technique du 02/05/2023
02/05/2023	63	Avis technique du 02/05/2023
02/05/2023	64	Avis technique du 02/05/2023
02/05/2023	65	Avis technique du 02/05/2023
02/05/2023	66	Avis technique du 02/05/2023
02/05/2023	67	Avis technique du 02/05/2023
02/05/2023	68	Avis technique du 02/05/2023
02/05/2023	69	Avis technique du 02/05/2023
17/05/2023	70	Compte-rendu de visite du 17/05/2023
17/05/2023	71	Avis technique du 17/05/2023
15/06/2023	72	Avis technique du 15/06/2023
19/06/2023	73	Avis technique du 19/06/2023
19/06/2023	74	Avis technique du 19/06/2023
29/06/2023	76	Avis technique du 29/06/2023
03/07/2023	77	Avis technique du 03/07/2023
10/07/2023	78	Avis technique du 10/07/2023
23/07/2023	79	Avis technique du 23/07/2023

DATE	CHRONO	OBJET
03/08/2023	80	Avis technique du 03/08/2023
25/08/2023	81	Avis technique du 25/08/2023
26/07/2023	82	Compte-rendu de visite du 26/07/2023
23/08/2023	83	Compte-rendu de visite du 23/08/2023
28/08/2023	84	Avis technique du 28/08/2023
29/08/2023	85	Avis technique du 29/08/2023
29/08/2023	86	Avis technique du 29/08/2023
01/09/2023	87	Avis technique du 01/09/2023
05/09/2023	88	Avis technique du 05/09/2023
08/09/2023	89	Avis technique du 08/09/2023
02/10/2023	90	Avis technique du 02/10/2023
04/10/2023	91	Compte-rendu de visite du 04/10/2023
16/10/2023	92	Avis technique du 16/10/2023
18/10/2023	93	Compte-rendu de visite du 18/10/2023
18/10/2023	94	Avis technique du 18/10/2023
18/10/2023	95	Avis technique du 18/10/2023
20/11/2023	96	Avis technique du 20/11/2023
20/11/2023	97	Avis technique du 20/11/2023
12/12/2023	98	Récapitulatif Avis du 12/12/2023
24/11/2023	99	Avis technique du 24/11/2023
12/12/2023	100	Avis technique du 12/12/2023
12/12/2023	101	Avis technique du 12/12/2023
13/12/2023	102	Compte-rendu de visite du 13/12/2023
05/01/2024	103	Avis technique du 05/01/2024
17/01/2024	104	Compte-rendu de visite du 17/01/2024
22/01/2024	105	Avis technique du 22/01/2024
26/01/2024	106	Avis technique du 26/01/2024

DATE	CHRONO	OBJET
16/02/2024	107	Avis technique du 16/02/2024
14/02/2024	108	Compte-rendu de visite du 14/02/2024
19/02/2024	109	Avis technique du 19/02/2024
19/02/2024	110	Avis technique du 19/02/2024
21/02/2024	111	Compte-rendu de visite du 21/02/2024
27/02/2024	112	Avis technique du 27/02/2024
13/03/2024	114	Avis technique du 13/03/2024
14/03/2024	115	Avis technique du 14/03/2024
14/03/2024	116	Avis technique du 14/03/2024
14/03/2024	117	Avis technique du 14/03/2024
21/03/2024	118	Avis technique du 21/03/2024
25/03/2024	119	Avis technique du 25/03/2024
25/03/2024	120	Avis technique du 25/03/2024
25/03/2024	121	Avis technique du 25/03/2024
26/03/2024	122	Avis technique du 26/03/2024
26/03/2024	123	Avis technique du 26/03/2024
16/04/2024	124	Avis technique du 16/04/2024
18/04/2024	125	Avis technique du 18/04/2024
18/04/2024	126	Avis technique du 18/04/2024
18/04/2024	127	Avis technique du 18/04/2024
27/03/2024	128	Compte-rendu de visite du 27/03/2024
17/04/2024	129	Compte-rendu de visite du 17/04/2024
17/04/2024	130	Compte-rendu de visite du 17/04/2024
23/04/2024	131	Avis technique du 23/04/2024
02/05/2024	132	Avis technique du 02/05/2024
06/05/2024	133	Avis technique du 06/05/2024
15/05/2024	134	Compte-rendu de visite du 15/05/2024

DATE	CHRONO	OBJET
04/06/2024	135	Avis technique du 04/06/2024
12/06/2024	136	Compte-rendu de visite du 12/06/2024
12/07/2024	137	Avis technique du 12/07/2024
15/07/2024	138	Avis technique du 15/07/2024
15/07/2024	139	Avis technique du 15/07/2024
26/07/2024	140	Avis technique du 26/07/2024
26/07/2024	141	Avis technique du 26/07/2024
30/07/2024	142	Avis technique du 30/07/2024
30/07/2024	143	Avis technique du 30/07/2024
14/08/2024	144	Avis technique du 14/08/2024
14/08/2024	145	Avis technique du 14/08/2024
19/08/2024	146	Avis technique du 19/08/2024
19/08/2024	147	Avis technique du 19/08/2024
19/08/2024	148	Avis technique du 19/08/2024
27/08/2024	149	Compte-rendu de visite du 27/08/2024
02/09/2024	150	Récapitulatif Avis du 02/09/2024
24/09/2024	151	Avis technique du 24/09/2024
25/09/2024	152	Compte-rendu de visite du 25/09/2024
02/10/2024	153	Avis technique du 02/10/2024
02/10/2024	154	Compte-rendu de visite du 02/10/2024
03/10/2024	155	Avis technique du 03/10/2024
14/10/2024	156	Avis technique du 14/10/2024
17/10/2024	157	Avis technique du 17/10/2024
17/10/2024	158	Avis technique du 17/10/2024
07/11/2024	159	Avis technique du 07/11/2024
14/11/2024	160	Avis technique du 14/11/2024
14/11/2024	161	Avis technique du 14/11/2024

DATE	CHRONO	OBJET
14/11/2024	162	Compte-rendu de visite du 14/11/2024
14/11/2024	163	Avis technique du 14/11/2024
22/11/2024	164	Avis technique du 22/11/2024
22/11/2024	165	Avis technique du 22/11/2024
09/12/2024	166	Avis technique du 09/12/2024
10/12/2024	167	Avis technique du 10/12/2024
10/12/2024	168	Récapitulatif Avis du 10/12/2024
10/12/2024	169	Avis technique du 10/12/2024
13/01/2025	170	Avis technique du 13/01/2025
20/01/2025	171	Avis technique du 20/01/2025
27/01/2025	172	Avis technique du 27/01/2025
27/01/2025	173	levée des réserves du 27/01/2025
03/02/2025	174	Avis technique du 03/02/2025
03/02/2025	175	Avis technique du 03/02/2025
03/02/2025	176	Récapitulatif Avis du 03/02/2025
05/02/2025	178	Compte-rendu de visite du 05/02/2025
26/02/2025	179	Avis technique du 26/02/2025
01/04/2025	180	Avis technique du 01/04/2025
01/04/2025	182	Avis technique du 01/04/2025
09/02/2026	183	Récapitulatif Avis du 09/02/2026
05/05/2025	184	Rapport Initial de contrôle technique du 05/05/2025
12/05/2025	185	Avis technique du 12/05/2025
07/05/2025	186	Compte-rendu de visite du 07/05/2025
16/05/2025	187	Rapport Initial de contrôle technique du 16/05/2025
22/05/2025	188	Compte-rendu de visite du 22/05/2025
02/06/2025	189	Avis technique du 02/06/2025
18/06/2025	190	Rapport Initial de contrôle technique du 18/06/2025

DATE	CHRONO	OBJET
25/06/2025	191	Rapport Initial de contrôle technique du 25/06/2025
08/07/2025	192	Avis technique du 08/07/2025
08/07/2025	193	Avis technique du 08/07/2025
09/07/2025	194	Compte-rendu de visite du 09/07/2025
24/07/2025	195	Avis technique du 24/07/2025
09/09/2025	196	Avis technique du 09/09/2025
10/09/2025	197	Avis technique du 10/09/2025
02/10/2025	198	Avis technique du 02/10/2025
02/10/2025	199	Avis technique du 02/10/2025
15/10/2025	200	Compte-rendu de visite du 15/10/2025
19/11/2025	201	Avis technique du 19/11/2025
12/11/2025	202	Compte-rendu de visite du 12/11/2025
24/11/2025	203	Avis technique du 24/11/2025
24/11/2025	204	Avis technique du 24/11/2025
15/01/2026	205	Avis technique du 15/01/2026
10/12/2025	206	Compte-rendu de visite du 10/12/2025
15/01/2026	207	Avis technique du 15/01/2026
21/01/2026	208	Compte-rendu de visite du 21/01/2026
03/02/2026	209	Avis technique du 03/02/2026
10/02/2026	210	Avis technique du 10/02/2026
10/02/2026	211	Avis technique du 10/02/2026
11/02/2026	212	Compte-rendu de visite du 11/02/2026
20/03/2026	213	Avis technique du 20/03/2026
26/03/2026	214	Avis technique du 26/03/2026
25/03/2026	215	Compte-rendu de visite du 25/03/2026
26/03/2026	216	Avis technique du 26/03/2026
26/03/2026	217	Récapitulatif Avis du 26/03/2026

DATE	CHRONO	OBJET
01/04/2026	218	Compte-rendu de visite du 01/04/2026
24/06/2026	219	Rapport vérification règlementaire après travaux du 24/06/2026
16/04/2026	220	Compte-rendu de visite du 16/04/2026
22/04/2026	221	Avis technique du 22/04/2026
22/04/2026	222	Récapitulatif Avis du 22/04/2026
22/04/2026	223	Compte-rendu de visite du 22/04/2026
27/05/2026	224	Compte-rendu de visite du 27/05/2026
29/05/2026	225	Avis technique du 29/05/2026
27/05/2026	226	Compte-rendu de visite du 27/05/2026
19/06/2026	228	Compte-rendu de visite du 19/06/2026
24/06/2026	229	Avis technique du 24/06/2026
24/06/2026	230	Avis technique du 24/06/2026
25/06/2026	231	Récapitulatif Avis du 25/06/2026
25/06/2026	232	Rapport vérification règlementaire après travaux du 25/06/2026
29/06/2026	233	Avis technique du 29/06/2026
10/07/2026	235	Compte-rendu de visite des essais SSI et commission blanc
10/07/2026	236	Récapitulatif Avis du 10/07/2026
10/07/2026	237	VIEL Paris Parc du 10/07/2026
10/07/2026	238	VIEL Gymnase du 10/07/2026
30/07/2026	239	Avis technique du 30/07/2026
12/08/2026	240	Avis technique du 12/08/2026
09/09/2026	241	Rapport vérification règlementaire après travaux du 09/09/2026
13/08/2026	242	Compte rendu de visite du 13/08/2026
13/08/2026	243	Compte-rendu de visite du 13/08/2026
20/08/2026	244	Compte-rendu de visite du 20/08/2026

3 RÉCAPITULATIF DES AVIS ET OBSERVATIONS

Au titre de l'article 4.2.5 de la norme NF P 03-100, DEKRA Industrial communique ci-dessous la liste des avis pour lesquels le contrôleur technique n'a pas connaissance qu'ils aient été pris en compte par les constructeurs.

1 Eveil de la vigilance en haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire

Chrono **224** du **27/05/2026**

COMMENTAIRE : Conformément à l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement,
En haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire, un revêtement de sol permet l'éveil de la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile. Cette distance peut être réduite à un giron de la première marche de l'escalier lorsque les dimensions ou la configuration de celui-ci ne permettent pas une installation efficace du dispositif à 0,50 m.

Eveil de la vigilance à prévoir en haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire dans les zones accessibles au public.

2 Article GN 14 Conformité aux normes essais de laboratoires

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Documents non communiqués :

- Certificat NF des DAD installés dans les grandes CTA
- Châssis de désenfumage FAB LAB : Rapport établi par un laboratoire agréé sur la conformité de l'ensemble du châssis de désenfumage à la norme NF S 61-937

3 Article CO 47 Portes à fermeture automatique

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Concerne les portes de recoupement des circulations en va-et-vient:
Ces portes doivent comporter sur la face apparente, en position d'ouverture, une plaque signalétique bien visible portant en lettres blanches sur fond rouge, ou vice-versa, la mention " Porte coupe-feu. - Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture"

4 Article DF 5 Désenfumage des escaliers

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Désenfumage des escaliers de type naturel par ouverture en partie haute d'un lanterneau d'une section de 1 m^2 au minimum. Ok

Autocontrôle de l'entreprise sur le bon fonctionnement des exutoires à transmettre

5 Article DF 10 Vérifications techniques

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE :

6 Mesures de pression, débit, vitesse

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Mesures des débits de désenfumage VED02 (ZF 50.3), VED04 (ZF 40.2), VED05(ZF10.3, ZF20.3, ZF30.3, ZF40.3, ZF50.5), VED06 (ZF10.3, ZF20.3, ZF30.3, ZF40.3), VED08 (ZF003), VSD08 et VSD09 à compléter

ZF10.1 - Soufflage VSD02 : débit théorique 6480 m^3/h, débit mesuré : 5785 m^3/h, différence de débit > 10% : débit du moteur VSD02 à régler

Mesures de la différence de pression entre la cage d'escalier et la circulation désenfumée à compléter, toutes les portes de l'escalier étant fermé.

7 Article EL 4 Règles générales

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Nous fournir les certificats d'autocontrôles définitifs du lot CFO

8 Article EC 9 Eclairage d'évacuation

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Éclairage évacuation partiellement installé (terrasse)

9 Article AS 9 Vérifications techniques des ascenseurs électriques et des ascenseurs hydrauliques

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Ascenseur à trappe desservant le restaurant R+5 et la terrasse toiture :
Certificat de conformité CE établi par l'installateur non communiqué

10 Article MS 7 Accessibilité des points d'eau

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Signalisation des bouches incendie à poser

11 Article MS 59 Généralités

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Rapport d'associativité du CMSI STT30-1 non communiqué

12 Article MS 60 Automatismes

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Autocontrôle sur le bon fonctionnement des portes DAS et le déverrouillage des portes des issues de secours à transmettre

13 **Article MS 73 Vérifications techniques**

Chrono **241** du **09/09/2026**

COMMENTAIRE : Rapport de réception technique SSI du 28/08/2026 avec réserves : à lever

14 **Accès escalier toiture R+6 - Porte repère 390-01N**

Chrono **242** du **13/08/2026**

COMMENTAIRE : Crémone pompier prévu sur le second vantail à installer et enlever les verrous à aiguilles